

Affectation education national - congés maternité

Par noeliaam

Bonjour,

J'ai réussi, enceinte d'un mois, mon concours d'adjoint administratif de l'Education Nationale (juillet 2009). Normalement, tous les lauréats de la liste principale devraient avoir leur affectation en septembre. Mais l'académie de Versailles a surestimé ses besoins et mon affectation risque de prendre quelques mois (ils ont affecté que 60%).

Actuellement, je suis enceinte de trois mois et demi. Je ne sais pas comment procéder pour leur annoncer ma grossesse (dans quel moment?). Au départ j'attendais mon affectation en septembre pour l'annoncer à mon responsable direct. Compte tenu de la situation, je m'inquiète si l'académie de Versailles me propose mon affectation dès fin janvier à mi mai (période où je devrais être en congés maternité) car je pourrais perdre le bénéfice du concours. Dans ce contexte, je crois que je devrais leur annoncer au plus tard début décembre (voir avant) en considérant le rectorat de Versailles comme mon employeur (même si je n'ai pas eu encore mon affectation) en précisant la possibilité de raccourcir mon congés maternité (avant et après accouchement).

J'aimerais savoir combien de temps je dois rester dans mon poste pour garder le bénéfice du concours et avoir droit à mon congés maternité dans le cas où ils m'appellent mi-janvier, est-ce que pourrais partir en congés maternité début ou mi-février (deux semaine avant la date prévue d'accouchement, début mars) ?

Normalement cela aurait dû être plus simple s'il n'y avait pas eu cette mauvaise estimation de leur part. Je veux, j'ai besoin, vraiment garder le bénéfice du concours. Merci de m'orienter, de me dire quelle est la meilleure façon de procéder.

Cordialement
noeliaam